

comprendre un notaire.....

Par **phboutelier**, le **22/12/2005** à **14:23**

bonjour a tou(te)s
Comment comprenez vous le mail suivant:

Je reçois ce jour votre belle mère, au demeurant encore très perturbée.
en fait,il ne dépend de cette succession que les droits de votre père dans l'appartement "valeur entre 100à110000euros,et des soldes de comptes minimes à la XXX et à XXXX.
votre belle mère est usufruitière de tous les biens de la succession,et donc tout reste en l'état.
Manifestement,elle n'a pas les moyens de faire face aux frais de règlement de succession de plus,ne retrouve pas son titre de propriété.
Je ne puis donc aller plus loin,à moins que vous ne preniez les frais en charge(environ 1200à1800euros)
Il n'y a pas de droits de succession à verser à l'état raison des abattements.
Je reste à votre disposition ,bien que ne voyant pas de solution immédiate à la situation.
Les choses seront à régler en cas de vente de l'appartement,ou de décès de votre belle mère.
sentiments dévoués.

question /

Que veux dire aller plus loin

Si on prends les frais de succession a notre charge cela engage a quoi et cela rapporte quoi?

Si ma belle mère fait des dettes (imaginons du montant de la succession) que se passe til ?

Peux t on laisser une succession fermée ?

En gros cela m a pas l'air très clair

Merci par avance de vos réponses.

Par **jeeecy**, le **23/12/2005** à **01:08**

merci de continuer le post qui a déjà été commencé à ce sujet

merci

Jeeecy